

TC 22

NORME INTERNATIONALE 4148

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

● Véhicules routiers — Feux spéciaux d'alarme — Dimensions

Road vehicles — Special warning lights — Dimensions

Première édition — 1978-11-15

CDU 629.11.018 : 628.94

Réf. n° : ISO 4148-1978 (F)

Descripteurs : véhicule routier, système d'alarme, éclairage des véhicules, dimension.

Prix basé sur 6 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4148 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en juin 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Australie	Iran	Suède
Autriche	Italie	Suisse
Belgique	Japon	Turquie
Bulgarie	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Corée, Rép. dém. P. de	Pays-Bas	Yougoslavie
Corée, Rép. de	Pologne	
Espagne	Roumanie	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Brésil
Tchécoslovaquie

Véhicules routiers — Feux spéciaux d'alarme — Dimensions

1 OBJET

La présente Norme internationale spécifie les dimensions assurant l'interchangeabilité et la précision de montage des feux spéciaux d'alarme, compte tenu des rapides variations d'intensité lumineuse de ces dispositifs dans une section transversale verticale du faisceau lumineux émis.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale concerne les feux spéciaux d'alarme montés sur les véhicules routiers.

3 TYPES DE FEUX SPÉCIAUX D'ALARME

La présente Norme internationale définit quatre types de feux spéciaux d'alarme, à savoir :

Type A : Feux à hampe (voir figures 1 à 3)

Type B : Feux à embase (voir figure 4)

Type C : Feux à boulon simple (voir figure 5)

Type D : Feux à semelle magnétique (voir figure 6)

4 DISPOSITIFS À FIXATION RAPIDE INTERMÉDIAIRES

Un dispositif à fixation rapide intermédiaire peut être utilisé s'il est apte à recevoir des feux d'alarme des types A, B ou C, et s'il permet d'obtenir la précision requise.

5 EXIGENCES DE MONTAGE

5.1 Interchangeabilité

Les feux d'alarme doivent être conformes aux figures 1, 2, 3, 4, 5 ou 6, suivant le cas.

5.2 Précision de montage

Lorsqu'il est monté correctement, chaque feu doit se trouver dans la position spécifiée, à 1° près. Dans le cas des dispositifs à fixation rapide intermédiaires, le montage

doit être effectué sur un dispositif de fixation représentant la zone de fixation pour laquelle il est prévu. Pour vérifier la précision de montage, monter le feu d'alarme cinq fois sur un dispositif de fixation d'essai et déterminer sa position. L'inclinaison ne doit jamais varier de plus de 1° par rapport au plan de montage pour les feux des types B, C et D, ou par rapport à un plan perpendiculaire au plan de montage pour les feux du type A.

6.3 Visibilité géométrique

Le centre de la source lumineuse doit être visible à l'intérieur du champ défini par les angles de visibilité géométriques suivants :

a) *angles horizontaux* : pas de spécification particulière.

b) *angles verticaux* :

lorsque la lumière émise est de couleur bleue :

4° au-dessus de l'horizontale,

4° en dessous de l'horizontale;

2) lorsque la lumière émise est de couleur ambre :

8° au-dessus de l'horizontale,

8° en dessous de l'horizontale.

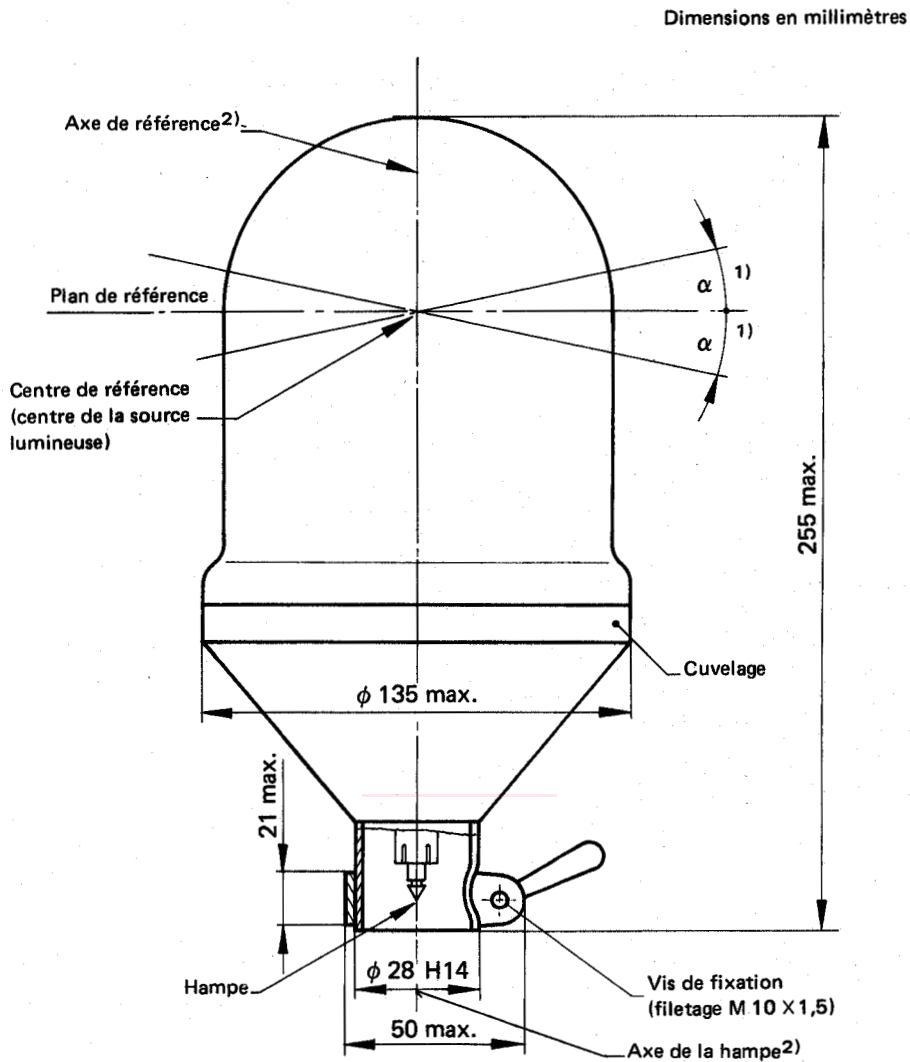
Cette exigence peut être respectée en montant plusieurs lampes. En outre, il doit être possible d'observer le centre de référence (centre de la source lumineuse) d'au moins un des feux d'alarme montés, à une distance supérieure ou égale à 20 m du véhicule, et à une hauteur comprise entre le sol et la lampe.

6 IDENTIFICATION

L'identification doit comprendre les éléments suivants :

a) nom du fabricant, numéro du modèle et type du dispositif;

b) couleur et conditions spéciales (par exemple : retour isolé, ADR. . .).



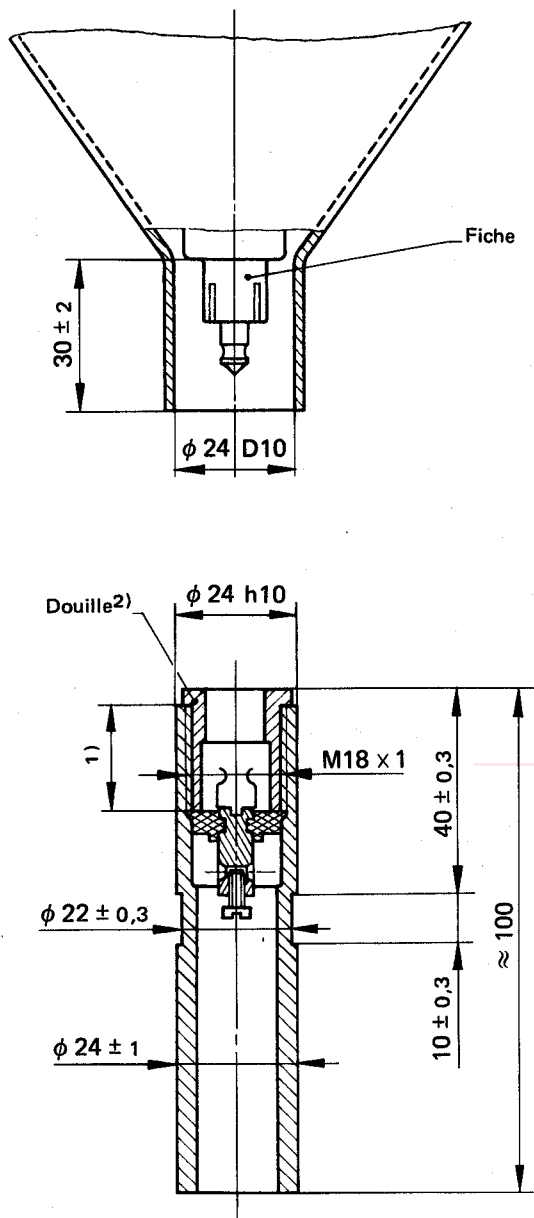
1) Angle à l'intérieur duquel sont spécifiées les intensités lumineuses. Pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière bleue, cet angle est égal à 4°; pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière ambrée, il est égal à 8°.

2) Lorsque le feu est monté sur le véhicule, l'axe de référence doit être :

- perpendiculaire au plan d'appui du véhicule à vide;
- parallèle à l'axe de la hampe.

FIGURE 1 — Feux spéciaux d'alarme à hampe (type A)

Dimensions en millimètres



1) Profondeur du taraudage : 18 mm min.

2) Bouchon à utiliser lorsque le feu spécial d'alarme n'est pas monté (voir figure 3).

NOTE – Une Norme internationale pour les autres dimensions du connecteur est en préparation.

FIGURE 2 – Feux spéciaux d'alarme à hampe (type A) – Dimensions de la fiche et de la douille

Dimensions en millimètres

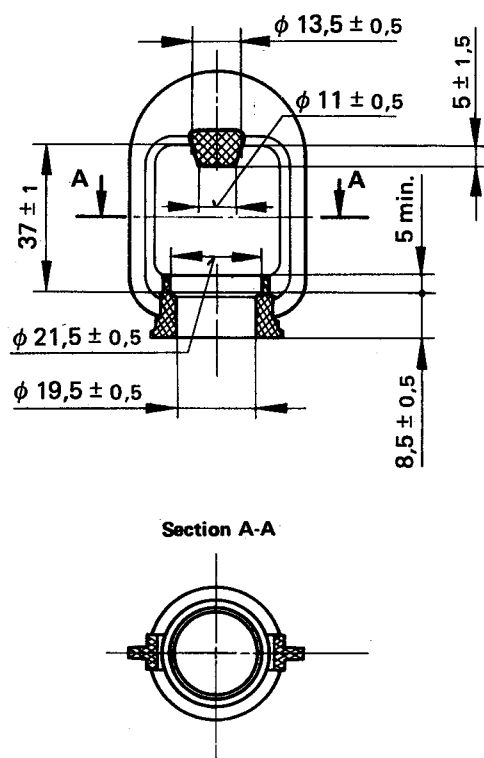
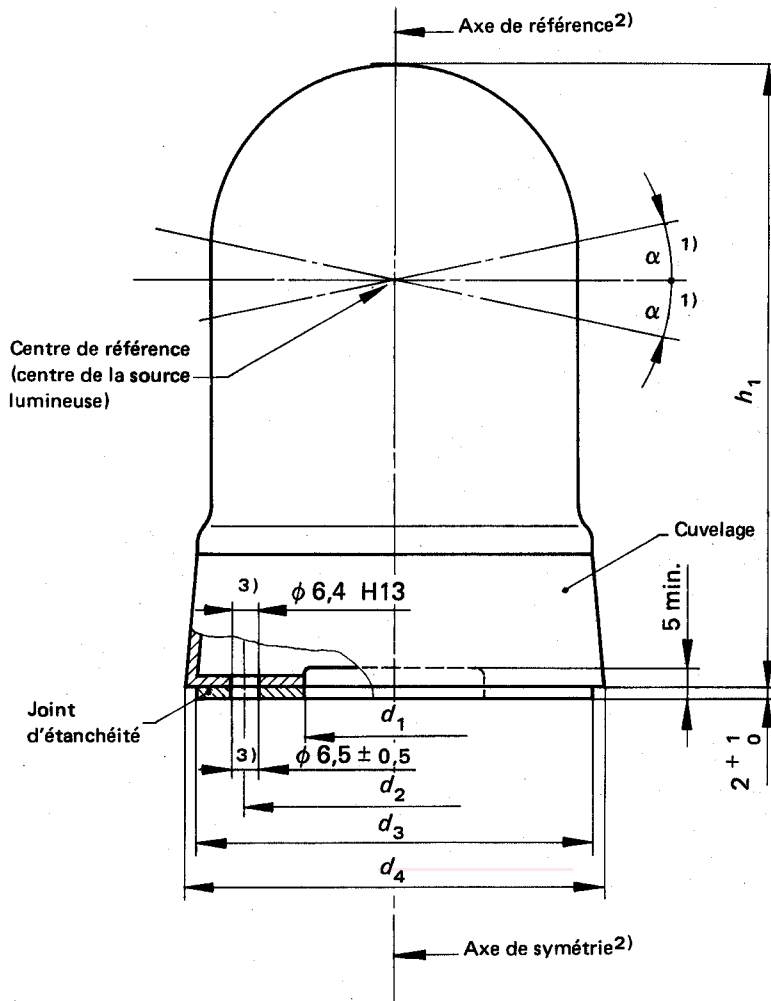


FIGURE 3 – Bouchon de hampe, à utiliser lorsque les feux spéciaux d'alarme du type A ne sont pas montés

Dimensions en millimètres



1) Angle à l'intérieur duquel sont spécifiées les intensités lumineuses. Pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière bleue, cet angle est égal à 4°; pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière ambrée, il est égal à 8°.

2) Lorsque le feu est monté sur le véhicule, l'axe de référence doit être :

- perpendiculaire au plan du véhicule à vide;
- parallèle à l'axe de symétrie.

3) Trois trous, à 120°.

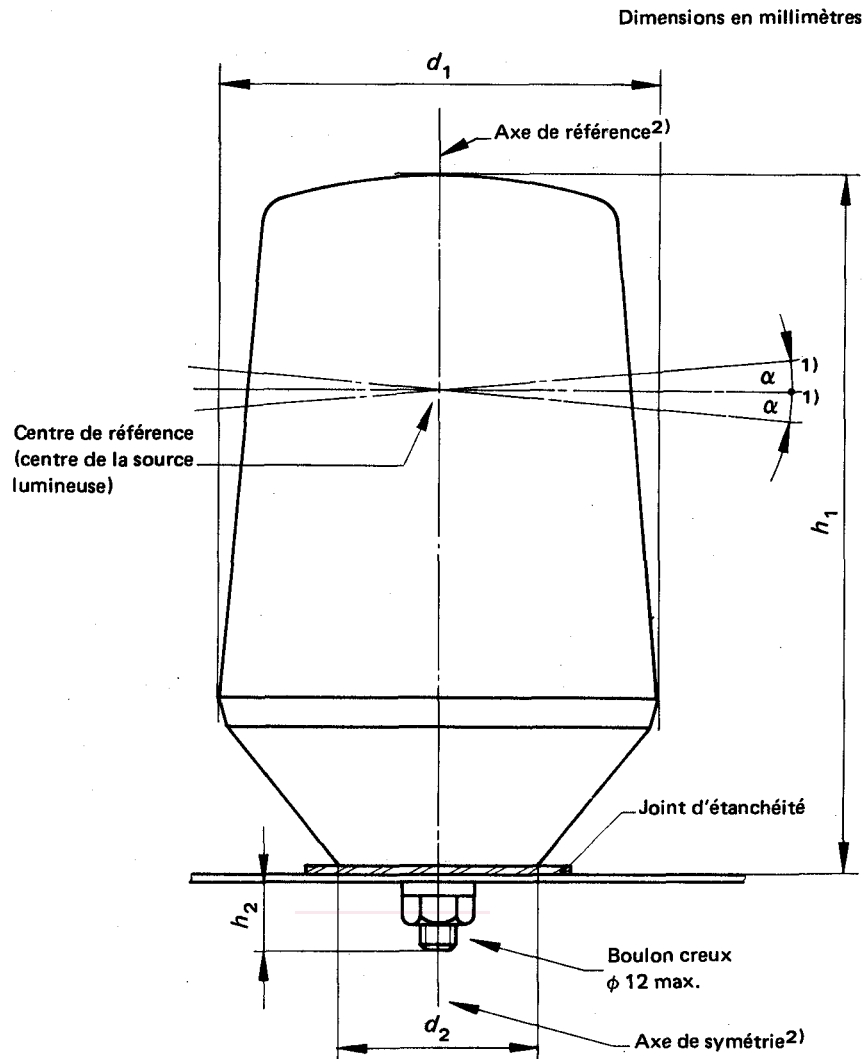
NOTE - Le diamètre d_1 définit un espace libre sur une hauteur minimale de 5 mm par rapport au socle.

La cote d_3 , l'épaisseur $2 \begin{smallmatrix} + \\ 0 \end{smallmatrix} 1$ et le diamètre du trou $6,5 \pm 0,5$ s'appliquent seulement aux joints d'étanchéité séparés. Ils ne concernent pas les feux avec joint d'étanchéité intégré au socle.

Taille	d_1 min.	d_2^*	d_3 min.	d_4 max.	h_1 max.
1	108	130	145	190	235
2	170	200	220	240	255

* Tolérances : pour le cuvelage : $\pm 0,3$; pour un joint d'étanchéité séparé : ± 1 .

FIGURE 4 - Feux spéciaux d'alarme à embase (type B)



1) Angle à l'intérieur duquel sont spécifiées les intensités lumineuses. Pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière bleue, cet angle est égal à 4°; pour les feux spéciaux d'alarme émettant une lumière ambrée, il est égal à 8°.

2) Lorsque le feu est monté sur le véhicule, l'axe de référence doit être :

- perpendiculaire au plan d'appui du véhicule à vide;
- parallèle à l'axe de symétrie.

NOTE - La cote d_2 , diamètre maximal de la surface d'appui, doit être égale au diamètre extérieur du joint d'étanchéité ou de l'embase du dispositif, en choisissant la plus petite de ces deux valeurs.

La cote h_2 s'applique aux feux spéciaux sur une embase de 1 mm d'épaisseur.

d_1	d_2	h_1	h_2
135 max.	60 max. 50 min.	200 max.	23 max. 17 min.

FIGURE 5 - Feux spéciaux d'alarme à boulon simple (type C)